

130, rue de Clignancourt
75018 PARIS
n° Siret 335 255 956 00039
☎ 01.44.92.35.92 Fax 01.44.92.34.57
<http://www.unadfi.org>

RAPPORT d'ACTIVITÉ 2003

L'UNADFI

Son objet social, tel que défini dans l'article 1 de nos statuts, indique que : «... fondée le 18 mars 1982, elle a pour but de réunir, d'animer et de coordonner les différentes Associations locales de défense des Familles et de l'Individu (ADFI) et toutes associations régulièrement déclarées dont l'objet est de prévenir et de défendre les familles et l'individu contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère de sectes destructrices et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales définis par la déclaration universelle des droits de l'Homme ».

Nous rappelons donc, si besoin est, que l'UNADFI ainsi que les ADFI ne sont pas des associations « anti-sectes » - comme elle sont souvent communément qualifiées - mais bien des associations d'aide aux victimes de sectes.

Seul l'État a les moyens de lutter contre les sectes.

Besoins de Réorganisation

L'année 2003 a vu la fin de la séparation physique de l'UNADFI et de l'ADFI PARIS concrétisée par une réorganisation complète de l'utilisation des locaux du siège national à la satisfaction de tous les salariés et bénévoles et ce, de part et d'autre. Il manque encore un ou deux aménagements peu coûteux à entreprendre pour rendre plus commode l'utilisation de la partie réservée à l'Union Nationale. Quant à l'aspect comptable, l'UNADFI s'est adressée à un cabinet d'expertise-comptable qui nous apporte les compétences de professionnels spécialisés dans le droit social et le monde associatif et nous délègue une de ses comptables pour nous assister sur place une

journée par mois, ce qui permet de répondre aux exigences croissantes de la gestion.

Quelques chiffres

Notre Union Nationale regroupe aujourd'hui 24 ADFI réparties sur le territoire national (DOM compris) auxquelles il faut ajouter 13 Antennes locales qui, à elles toutes, offrent près de 50 permanences d'accueil aux victimes de sectes.

La dernière des 13 Antennes a été inaugurée à ROUEN le 23 septembre 2003 et notre Assemblée Générale va être amenée à examiner la transformation d'Antennes actuelles en ADFI juridiquement autonomes.

L'adresse, les coordonnées téléphoniques et les lieux, les jours et heures d'ouverture de ces différents points sont indiqués très précisément dans notre revue trimestrielle BULLES ou sur notre site Internet.

L'Union Nationale ne mène pas d'actions « de terrain » (hormis les cas où elle est appelée à intervenir sur une question technique) mais son activité de regroupement d'informations, d'animation et de coordination des associations locales nécessite l'emploi de 6 salariés et le travail de plusieurs bénévoles.

Pour les membres du Bureau se réunissant tous les mois, leur travail représente

- près de 8.000 heures

et celui des autres administrateurs se réunissant tous les trimestres ainsi que celui des bénévoles de l'UNADFI

- plus de 1.200 heures,

y compris pour tous, le travail effectué à leur domicile.

Le travail « de terrain » dans les régions est effectué par environ 300 bénévoles aidés parfois dans

certaines ADFI par des salariés qui sont très souvent employés à temps partiel.

Cela représente pour l'année 2003 :

- plus de 3.000 demi-journées de permanences,
- plus de 2.000 victimes venues demander de l'aide,
- près de 17.000 appels téléphoniques reçus,
- environ 400 interventions de prévention en milieu scolaire, associatif, institutionnel,
- près de 30.000 échanges de courriers et
- 30 stands tenus lors de forums associatifs.

Cette activité de bénévolat mérite d'être valorisée et c'est ce que nous avons fait :

- 52.000 heures pour les bénévoles de terrain,
- 3.500 heures pour les responsables associatifs.
- des centaines d'heures d'intervention de prévention et de sensibilisation.

Le Service Documentation

Dès 1982, année de la constitution de l'UNADFI, son fonds de départ a été hérité de l'ADFI Paris et sa mission a toujours été de collecter, traiter, gérer et diffuser une information spécialisée sur le phénomène sectaire.

Ce Service est à la disposition des ADFI et d'autres associations partenaires ainsi que d'un large public : particuliers, médias, étudiants, services publics, collectivités territoriales, entreprises privées, professionnels du secteur social, juristes... qui ne manquent pas d'y recourir abondamment.

Le personnel de ce service a d'ailleurs commencé à apporter ses compétences sur place aux ADFI pour les aider à mieux organiser leur documentation et décider des échanges de documents entre elles et l'Union Nationale.

Les réponses aux demandes (près de 2.400 dans l'année) arrivant au siège social de l'extérieur et du réseau des ADFI se font la plupart du temps par téléphone ou par messagerie électronique avec un temps de réponse de l'ordre de la journée ou de la semaine si un besoin de recherche et d'expédition de courrier sont nécessaires. Mais aussi, au moins un visiteur par semaine est venu sur place faire des recherches

L'information donnée se veut toujours prudente, fiable et avec une réserve respectant notre déontologie.

C'est aussi le Service Documentation qui alimente notre site Internet en information. Il est

d'ailleurs à remarquer que l'utilisation plus généralisée de l'outil informatique dans la population française semble entraîner moins d'appels téléphoniques pour des conseils de base ou des renseignements relatifs à l'actualité.

En effet, si en 2002 il a été compté plus de 15.000 visites mensuelles, en 2003 leur nombre s'élevait à près de 23.000. Nous projetons, en 2004, d'améliorer la qualité de ce moyen de communication. Se pose la question d'y adjoindre une adresse de courriel pour le public.

Il faut aussi remarquer que les demandes directes ou les pages de notre site Internet visitées par les pays francophones sont en très nette augmentation.

BULLES

La parution de notre revue trimestrielle a été assurée régulièrement grâce à l'aide et au dévouement de quelques bénévoles et salariées participant au comité de rédaction. Le monde des mouvements sectaires étant vaste et complexe, il n'est pas toujours facile de ne pas trop charger le contenu de cette revue tout en maintenant un équilibre entre articles de fond, témoignages et revue de presse.

Cette dernière est toutefois plus détaillée dans « Le dossier du mois » régulièrement réalisé par le Service Documentation et destiné aux ADFI et Antennes ainsi qu'à quelques personnes sympathisantes et à nos correspondants des différents ministères.

Réunions régionales

En fin d'année, comme à l'accoutumée, se sont tenues à LYON (69), MARSILLARGUES (34), PARIS (75), SAINT-JEAN-de-LUZ (64) et TOURS (37) les réunions régionales annuelles qui réunissent 4 à 5 ADFI dans chacun de ces différents lieux, permettant ainsi d'échanger entre elles leurs expériences et de profiter d'une intervention d'intérêt général assurée par des personnes qualifiées hors ADFI.

Ces rencontres annuelles sont considérées par les bénévoles et adhérents (nouveaux ou anciens) comme des moments privilégiés pour mieux se connaître, mieux se former et augmenter leurs compétences afin d'assurer une meilleure aide aux victimes.

Réunion nationale

Comme depuis plusieurs années, l'UNADFI a tenu son Assemblée Générale le dernier week-end de mars dans les locaux du CREPS de

CHÂTENAY-MALABRY.

C'est là l'occasion de réunir, bien sûr, les délégués de chaque ADFI membre de l'Union Nationale mais aussi les nombreux bénévoles et adhérents qui viennent prendre connaissance des dernières évolutions du réseau national et aussi parfaire leurs connaissances pour améliorer leur efficacité.

Cette année, l'organisation de cette réunion nationale prévoyait de consacrer :

- le vendredi après-midi aux obligations statutaires des réunions de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale,

- le vendredi soir, le samedi soir et le dimanche matin aux affaires internes au réseau ADFI (hors obligations statutaires)

- et la journée du samedi à des intervenants extérieurs invités pour leurs témoignages d'anciens adeptes ou pour leurs compétences dans le domaine du monde sectaire.

C'est ainsi que Dany BOUCHARD et Mona VASQUEZ sont venues nous exposer leur long passage chez les Témoins de Jéhovah pour l'une et à la scientologie pour l'autre. Ce qu'elles ont exposé par ailleurs dans leur livre respectif « *Dans l'enfer des Témoins de Jéhovah*, Éditions du Rocher, 2001 » et « *Et Satan créa la secte, Mémoires d'une rescapée*, Montpellier, UTPM, 2002 ».

Mais nous avons aussi invité deux autres auteurs de livres :

- Catherine PICARD, rapporteure de la loi contre les agissements sectaires dite loi ABOUT-PICARD, coauteure avec Anne FOURNIER de « *Sectes, Démocratie et Mondialisation* » et

- Renaud MARHIC pour la dernière parution de l'ouvrage « *Le Guide Critique de l'Extraordinaire* » édité sous sa direction par la maison d'édition *Les Arts Libéraux* et qui a été l'animateur de la table ronde de fin de journée.

Cette journée de samedi a été unanimement appréciée d'autant plus qu'elle était rehaussée par la présence de Jean-Louis LANGLAIS, Président de la MIVILUDES et de Gilles BOTTINE son Secrétaire Général, accompagnés de plusieurs permanents de leur Mission Interministérielle ainsi que de celle de Jean NOKIN, Président de la FECRIS et celle d'un Vice-président du CCMM.

En outre, en fin de journée, un hommage particulier a été rendu à trois pionnières du réseau des ADFI : Claire CHAMPOLLION, Marie-Madeleine LASSERRE et Marie-Claire GUIGNARD.

L'Assemblée Générale, après avoir adopté le rapport d'activité et financier, a décidé d'accueillir 2 administrateurs supplémentaires, passant ainsi de 21 à 23 délégués et de désigner un nouveau Conseil d'Administration au sein duquel se sont retrouvés les membres du précédent Bureau. Ceux-ci ont été reconduits intégralement à l'unanimité pour une nouvelle année dans leurs fonctions respectives de membres du nouveau Bureau, ce qui les a confortés dans la même mission qu'ils avaient accepté de mener à bien : la réorganisation du réseau des ADFI et de l'UNADFI entreprise depuis juin 2002.

Vie des Comités d'études

Le Comité **Groupes** continue son travail qui fera l'objet d'une communication le moment venu et, pour le Comité **Doctrines**, les membres ont eu trop d'activités pour poursuivre leurs efforts mais leurs réunions vont reprendre.

Procès

Assignation

En juillet 2003, nous avons reçu une assignation à comparaître devant le TGI de PARIS à la demande de 3 particuliers qui réclament notre dissolution en raison de notre objet social-même qui serait contraire à la Constitution française. L'ADFI du Nord est également assignée pour les mêmes motifs.

Les 3 demandeurs, selon ce qu'ils indiquent dans leur assignation, sont : Thierry BÉCOURT, adhérent de l'Institut de Psychanimie, Michel RAOUST, membre de la scientologie et Jacques DUBREUIL, cofondateur de l'Ordre monastique d'Avallon.

En effet, nous sommes qualifiés dans l'assignation adverse de mercenaires de l'État puisque nous sommes subventionnés par lui et que nous luttons contre les « nouveaux mouvements religieux », en opposition complète avec la liberté de croyance incluse dans notre Constitution.

L'UNADFI a confié à Maître Michel TUBIANA (par ailleurs Président de la Ligue des Droits de l'Homme) le soin de la défendre dans cette affaire.

HAMER

A CHAMBÉRY le 24 septembre 2003, le procès en Cour d'appel du guérisseur allemand R.G.

³ HAMER, dans lequel Maître Joëlle VERNAY représentait l'UNADFI, a été reporté pour cause d'absence pour maladie du principal intéressé !

Il avait été condamné précédemment à 18 mois de prison dont 9 fermes et 50.000 F, soit 7.622 €, d'amende par le Tribunal correctionnel de Chambéry pour complicité d'exercice illégal de la médecine et complicité d'escroquerie.

OTS

Le procès en appel qui s'est ouvert le 22 septembre 2003, dans lequel Maître Jean-Michel PESENTI représentait l'UNADFI, a été renvoyé au 14 juin 2004.

Ce renvoi a été demandé en raison d'une plainte pendante pour violation du secret professionnel et du secret de l'instruction dont était l'objet l'auteur du rapport d'expertise qui constituait une des pièces essentielles du procès.

Plusieurs victimes qui ont sollicité ce renvoi ont demandé une réouverture de l'instruction, sur la base d'éléments qui semblent pourtant avoir déjà fait l'objet d'ordonnances de refus d'informer devenues définitives il y a quelques années.

Les liens avec les familles des victimes ont ainsi pu être retissés grâce au patient travail de terrain mené par l'UNADFI.

RAËL

Au début de l'année 2003, un procès en diffamation a été intenté par le gourou contre une de ses anciennes adeptes défendue par Maître Daniel PICOTIN.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, nous venons d'apprendre qu'elle a obtenu gain de cause auprès d'un tribunal de Bordeaux et 3.000 € de dommages et intérêts.

Autres éléments marquants

Groupe d'études sur les sectes de l'Assemblée Nationale

Notre Président Bernard LE HÉRITTE et Jean-Pierre JOUGLA ont été auditionnés le 4 mars 2003 par des membres du Groupe d'études présidé par Philippe VUILQUE, auteur, avec Jean-Marc AYRAULT, d'une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'implication des sectes dans le domaine de la santé et le secteur médico-social.

Nous continuons, depuis, à garder le contact avec le Député Philippe VUILQUE.

Médias

Les contacts avec les journalistes de la presse écrite, parlée ou télévisuelle ont continué toute l'année sur un rythme soutenu (2 à 3 appels en moyenne par semaine) avec une pointe importante au moment de la parution de la brochure du ministère de la Santé concernant l'intervention des sectes sur les lieux de catastrophes.

Plusieurs de nos responsables nationaux et régionaux ont été sollicités pour intervenir dans une soirée consacrée par FR3 aux « nouvelles croyances ».

En effet, après la diffusion nationale d'un film sur le sujet, un débat était organisé sur un thème laissé à l'initiative de chaque chaîne régionale. Pour celles qui y ont souscrit, nous avons été présents à LILLE, CAEN, NANTES, LYON, MONTPELLIER, TOULOUSE.

Défenseure des Enfants

La responsable du dossier « Enfants » au sein du Bureau de l'UNADFI a répondu à deux invitations faites à notre association.

Tout d'abord, le 15 septembre 2003, en participant au « Colloque pour un Observatoire national de l'Enfance en danger » sous l'égide du Ministère de la Justice et du Ministère délégué à la Famille.

Puis en assistant, le 18 Octobre 2003, à la « Rencontre nationale de l'Adolescence » placée sous l'égide du Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées et sous la présidence de Christian JACOB, Ministre délégué à la Famille.

Cette dernière réunion, regroupant des associations familiales et toutes les associations qui se penchent sur la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence à l'échelon national, a été l'occasion de prendre contact avec Claire BRISSET, Défenseure des Enfants. Nous lui avons ensuite adressé un courrier pour une demande d'entrevue qui s'est tenue le 26 février 2004 au cours de laquelle nous avons eu le loisir de lui exposer plus précisément les cas de maltraitance des enfants dans les sectes.

INAVEM

La parution d'une plaquette * éditée par la MIVILUDES, dans laquelle il est signalé l'existence

d'associations auxquelles les victimes peuvent s'adresser (CCMM, INAVEM, UNADFI) a été l'occasion de rencontrer Jean-Louis DOMENECH, le Directeur de l'INAVEM.

Nous sommes convenus de nous contacter aussi souvent que possible et d'échanger les adresses de nos implantations locales pour qu'une collaboration fructueuse se concrétise entre nos bénévoles.

* "Face aux dérives sectaires, comment réagir, qui contacter ?"

UNAF

L'UNADFI avait fait, il y a plusieurs années déjà, une demande d'agrément auprès de l'UNAF. Notre Président avait d'ailleurs été convoqué en septembre 2002 devant le comité ad hoc. Le 16 décembre 2003, Monsieur Hubert BRIN, Président, nous a informé que le Conseil d'Administration, sur avis de sa Commission d'Agrément et d'Arbitrage a accordé un agrément de principe à l'UNADFI, en qualité de membre actif, dans la catégorie des Mouvements Familiaux à recrutement spécifique.

Cet agrément ne deviendra effectif que si les personnes morales membres des ADFI sont des membres consultatifs, si nos implantations locales se situent dans 20 UDAF et si le nombre de leurs adhérents dépasse 1000.

Nous mettons actuellement tout en œuvre pour que le deux premiers critères répondent aux conditions requises.

Décès

Le monde de l'aide aux victimes de sectes a été très touché par la disparition de Claire CHAMPOLLION qui, avec son époux, avait constitué la première association de ce genre en Europe, à RENNES en 1974.

En effet, le 5 août 2003, un avis de décès publié dans la presse a été remarqué par notre Président qui en a aussitôt averti toutes nos ADFI et aussi la FECRIS. Plusieurs représentants des associations adhérentes de cette dernière, auprès desquels elle continuait à militer - comme elle continuait à participer à la rédaction de BULLES - ont manifesté leur chagrin et insisté sur le vide que sa disparition entraînait.

A cette occasion, notre site Internet a fait paraître le communiqué suivant :

Claire CHAMPOLLION

née LAMY

nous a quittés le 24 juillet 2003.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

« Sa fille habitant Paris, auprès de laquelle elle se soignait depuis plusieurs mois, nous a ensuite appris que ses obsèques ont eu lieu selon son souhait et qu'elle reposait au cimetière Montparnasse.

Ont été immédiatement avertis tous les membres du Bureau, les responsables des ADFI et de leurs Antennes ainsi que les salariés de l'UNADFI.

La nouvelle s'est ainsi transmise rapidement en France et au-delà auprès de ceux qui l'ont connue et ont travaillé avec elle.

La plupart des bénévoles des ADFI connaissent Claire, sa détermination, sa culture, son souci toujours présent de s'informer et de nous informer sur les actions des sectes.

Jusqu'à la fin, son engagement est resté indéfectible. Elle participait encore activement à notre dernière réunion nationale en mars 2003.

Dans le dernier n° de BULLES, nous avons retracé sa lutte et celle de son mari. Il ne faudra jamais oublier qu'ils ont été tous les deux les fondateurs de la première ADFI de France - celle de RENNES - qui a aussi servi de modèle à d'autres associations en Europe et qu'ils ont ainsi beaucoup contribué à la création de l'UNADFI et de la FECRIS.

Nous lui rendrons un hommage particulier dans notre prochain n° de BULLES mais aussi l'année prochaine alors que l'ADFI de RENNES fêtera ses 30 années d'existence.

Son absence sera douloureusement ressentie.»

Au moment de rédiger ce rapport, nous apprenons avec tristesse le décès de Max BOUDERLIQUE, auteur de plusieurs ouvrages sur les sectes.

FRANCE

Relations avec la MIVILUDES

La constitution de la MIVILUDES, qui a fait suite à la MILS, par décret n°2002-1392 du 28 novembre 2002 et la nomination de son Président, Jean-Louis LANGLAIS, ont donné l'occasion aux membres du Bureau de l'UNADFI de recevoir ce dernier dans nos locaux au tout début de l'année.

Quelques jours après, une délégation du Bureau conduite par le Président Bernard LE HÉRITTE était à son tour reçue dans les locaux de la

MIVILUDES.

Au cours de ces échanges, les deux parties se sont entendues pour entretenir la collaboration la plus étroite possible ce qui a été le cas à plusieurs reprises, sans concession.

Cette Mission Interministérielle est composée d'une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de permanents ainsi que de deux entités :

- le Comité Exécutif de Pilotage Opérationnel (CEPO), constitué par le même Décret du 28 novembre 2002, composé de représentants des départements ministériels prioritairement concernés par le phénomène sectaire (Intérieur, Affaires sociales, Travail et solidarité, Justice, Affaires étrangères, Défense, Jeunesse-Éducation nationale-Recherche, Économie-Finances-Industrie, Santé-Famille-Personnes handicapées)

- et d'un Conseil d'Orientation (CO) composé d'une trentaine de personnes qualifiées, nommées par arrêté du Premier ministre en date du 3 mars 2003, d'origines diverses (haute fonction publique, monde associatif, université, secteur économique et social, milieu médical, parlementaire...).

Sur proposition de Jean-Louis LANGLAIS, Monsieur RAFFARIN, Premier ministre, a nommé Bernard LE HÉRITTE, ès-qualités, Président de l'UNADFI, membre de ce Conseil.

Ce Conseil, installé le 3 avril 2003 par Pierre STEINMETZ, directeur de Cabinet du Premier ministre, s'est réuni 3 fois dans l'année. En outre, Bernard LE HÉRITTE a participé à une commission traitant de la protection des mineurs animée par un membre permanent de la MIVILUDES ainsi qu'à plusieurs réunions de travail pour le projet d'un support vidéo destiné au plus grand nombre.

Comme prévu dans le décret de constitution, le CEPO et le CO ont été consultés, séparément puis simultanément, pour apporter leur avis et leurs suggestions sur le contenu du rapport annuel de la MIVILUDES avant sa parution officielle.

Ce rapport a été rendu public après présentation au Premier ministre le 26 janvier 2004.

Relations avec le CCMM et la FECRIS

Le nouveau Président du CCMM, Daniel GROSCOLAS, a été reçu par le Président Bernard LE HÉRITTE pour des échanges d'informations sur leur réorganisation respective. Depuis lors, tous les deux s'informent mutuellement des évolutions de leurs réseaux associatifs.

Jean NOKIN, Président de la FECRIS, a également été reçu par Bernard LE HÉRITTE et faisait partie de nos invités à la journée consacrée aux intervenants extérieurs lors de notre réunion nationale de fin mars 2003.

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Notre Vice-Présidente Jacqueline DESCAMPS et Joël GOYHENEIX, responsable de la CPPS (Cellule de Prévention des Phénomènes Sectaires), entretiennent des rapports de confiance très productifs qui se sont concrétisés lors d'affaires ayant trait à différents groupes sectaires.

Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la solidarité

L'accompagnement des derniers sortants de sectes a été assuré par les bénévoles de l'ADFI PARIS qui avaient commencé de créer le lien avec le Centre DEVEREUX en 2001.

D'autre part, à chaque formation de nouveaux Inspecteurs ou Contrôleurs du Travail, Stéphane NOËL, notre correspondant au sein de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, nous confie pendant quelques heures ces nouveaux responsables pour une réunion de sensibilisation aux phénomènes sectaires avant qu'ils rejoignent leur affectation.

Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées

Le 2 juillet 2003, nous avons adressé une lettre au Président du Conseil de l'Ordre des Médecins (avec copie au Président de la MIVILUDES) pour attirer l'attention sur les motivations et les actions de « *l'Association des Comités de Liaison Hospitaliers des Témoins de Jéhovah* » (ACLH-TJ, déclarée le 16 février 2002 à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt). Il y a en effet lieu de s'élever contre l'objet social d'une telle association qui déclare « *transmettre aux médecins qui le désirent des informations relatives aux pratiques d'épargne sanguine* ».

Le Conseil de l'Ordre nous a dit être incompétent pour agir contre cette association et nous a renvoyé auprès du Ministère de la Santé à qui nous avons transmis notre demande.

Toutefois, le rapport 2003 de la MIVILUDES fait état de ces Comités Hospitaliers.

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année avec Emmanuel JANCOVICI, notre correspondant mandaté par ce ministère et celui des Affaires Sociales

Sénat

Notre indignation s'est aussi élevée contre l'utilisation de locaux du patrimoine national au sein du Sénat pour le colloque « **Sommes-nous propriétaires de notre corps ? Du corps objet au corps sujet** » qui devait avoir lieu le 14 novembre 2003 dans la salle Médicis. Nous en avons fait part au Président du Sénat par une lettre du 21 octobre 2003.

Cette manifestation était organisée par l'Association Nationale Droits des Patients et la Sarl LMS GROUP notoirement liées aux Témoins de Jéhovah qui, sous le couvert de l'honorabilité du lieu, allaient diffuser des idées obscurantistes dans le domaine médical.

Certains des intervenants, ni adhérents ni sympathisants des Témoins de Jéhovah, s'étaient manifestement laissés abuser par le choix du sujet traité.

Cette manifestation a été annulée par Christian PONCELET, Président du Sénat, car selon sa réponse « *ce colloque ne présentait pas toutes les garanties contre les risques de dérives qui pourraient s'avérer incompatibles avec les valeurs de la République* ».

Nous avons alors eu là l'occasion d'indiquer quelques caractéristiques des Témoins de Jéhovah :

- l'approche dogmatique et dangereuse de la santé,
- la confiscation de la vie sociale de l'enfant,
- le refus, lorsqu'il existait encore, d'effectuer tout service national,
- l'interdiction de prise de responsabilité dans la société,
- l'interdiction d'utiliser le droit de vote,
- les atteintes sévères à la condition féminine,
- la reconstruction d'une micro-société dans laquelle ils n'hésitent pas à mettre en place des simulacres de justice pour les membres « *déviant* »,
- l'obscurantisme scientifique vis à vis de la théorie de l'évolution.

Assemblée nationale

Un projet de loi relatif à la politique de la santé publique a amené Bernard ACCOYER, médecin O.R.L. et député-maire d'ANNECY à proposer un amendement visant à réglementer l'exercice des psychothérapies. Il a été adopté le 14 octobre 2003 par

l'Assemblée Nationale et a déclenché une vague de protestations parmi les vrais et les faux professionnels de ce domaine.

Comme Bernard ACCOYER nous avait contacté pour nous demander de prendre position, nous avons été amenés, le 16 décembre 2003, à remettre une lettre en mains propres à Monsieur le Ministre Jean-François MATTEI lors d'une réunion dans son bureau avec des représentants de la MIVILUDES, du CCMM et de l'UNAFAM.

Nous avons ainsi fait savoir que nous sommes favorables à la réglementation de la pratique des psychothérapies si elle comporte des aménagements relatifs à la formation de ces professionnels et à la prévention faite par les pouvoirs publics pour expliquer en quoi les « patapsychothérapies » peuvent être dangereuses pour les usagers.

Il faut souligner ici l'immense tâche d'un membre de l'ADFI Pyrénées-Atlantiques qui mène en tant que responsable de l'association **Psychologie-Vigilance** une action de premier plan

Ministère des Affaires Étrangères

A notre grand étonnement, nous avons été sollicité par le secrétariat des Conseillers pour les affaires religieuses de ce ministère afin de recevoir un de ses fonctionnaires, Hubert de CANSON. Le 20 mars 2003, il est venu nous exposer les conceptions de sa direction sur les phénomènes sectaires. En effet, il voulait nous dire que nous avions tort d'aider les victimes de sectes puisqu'il s'agissait de « nouveaux mouvements religieux » et que nous étions considérés comme liberticides par le monde anglo-saxon sur lequel il était important de s'aligner.

Il est ressorti de cette réunion fortement ébranlé par le fait que nous lui avons parlé de laïcité, dit que nous ne mélangions pas secte et religion et que nous ne savions pas ce que voulait dire « nouveaux mouvements religieux ».

Près d'un an plus tard, lors de sa participation à la rédaction du rapport annuel de la MIVILUDES, ce ministère n'avait toujours pas changé sa position que nous avons fortement dénoncée dans une lettre au Président Jean-Louis LANGLAIS.

Ministère de la Justice

L'UNADFI, en la personne de son Président, a participé, le 15 octobre 2003, à la formation organisée par l'École Nationale de la Magistrature à laquelle était également invité Daniel GROSCOLAS,

Président du CCMM.

Cette session a d'ailleurs fait l'objet d'une demande d'interdiction en référé (qui a été rejetée) de la part de la scientologie.

Tout au long de l'année, des rapports constants ont lieu entre notre correspondante, Marie-José AUBÉ-LOTTE, et notre responsable des affaires judiciaires au sein du Bureau.

FECRIS

Notre collaboration avec cette fédération se concrétise depuis sa création par la participation à son fonctionnement d'un de nos représentants qui, depuis ces deux dernières années, assure la responsabilité de secrétaire du Bureau.

La reconnaissance de la FECRIS en tant que ONG Internationale est toujours suspendue au recours formé auprès du Conseil de l'Europe contre l'avis favorable qu'elle avait obtenu.

Futur immédiat et à moyen terme

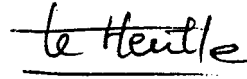
En octobre 2003, Annick POUCINEAU, Présidente de l'ADFI RENNES, a fait part aux administrateurs de l'UNADFI de l'organisation en octobre 2004 d'une manifestation organisée conjointement par l'ADFI RENNES et la municipalité de RENNES pour fêter le 30^e anniversaire de la constitution de la première ADFI de France sur laquelle d'autres associations étrangères ont ensuite pris modèle.

A cette occasion, tous nos adhérents, bénévoles et sympathisants auraient aimé, comme nous avons commencé à le faire lors de notre réunion nationale de mars 2003, rendre hommage et honneur à Claire CHAMPOLLION.

La joie que nous nous faisons de lui préparer à cette époque un vibrant accueil sera remplacé par un long recueillement et un échange de chaleureux souvenirs entre tous ceux qui l'ont longuement connue et appréciée. Les plus anciens pionniers sauront bien sûr faire partager avec les plus jeunes ces moments difficiles à vivre des débuts mais qui n'ont pas fait diminuer la motivation de tous ceux qui se sont engagés depuis dans l'aide aux victimes des sectes. Ce combat n'a pas été inutile puisque, malgré la lenteur de réaction de l'opinion publique et des services de l'État, plusieurs avancées ont pu voir le jour : rapport VIVIEN, commissions d'enquête parlementaires, loi ABOUT-PICARD, prise de conscience de la réalité du fléau par les médias ...

Nous vous donnons donc tous rendez-vous les 15, 16 et 17 octobre 2004 à RENNES.

Le Président



La Secrétaire

